



Enfant violer par son père aucune peine pour le pere

Par **Clairou**, le **28/01/2016** à **14:03**

Bonjours je me permet de vous contacter car ma famille a besoin d aide en urgence voilà un de mes neveux a été victime de viol par son père en 2015 l année dernière et depuis il n a jamais été convoquer par la justice alors que l enfant est aller à l hôpital pour examen vu psychologue porter plainte et ce père n a rien eu et le tribunal a dit affaire sans suite donc les enfants doivent retourner chez leur bourreau quoi faire ? Pour qu il paye et assume ses actes

Par **Clairou**, le **28/01/2016** à **14:07**

Aider nous !!!! Besoin de soutient

Par **Clairou**, le **28/01/2016** à **14:11**

Aider nous !!!! Besoin de soutient

Par **SullenSab**, le **24/03/2016** à **15:09**

Bonjour Clairou,

Bien que je ne connaisse pas votre histoire, j'ai l'impression de voir se dérouler le mécanisme assez classique du "Syndrome d'Aliénation Parentale" (<http://aivi.org/vous-informer/parent-protecteur/2179-sap-pas-alienation-parentale-fausses-allegations-enfant-menteur-inceste-viol-violence-sexuelle.html>) ou tout simplement du déni de la parole de l'enfant.

Je ne suis pas une spécialiste de ce type de procédure mais je m'intéresse au sujet et ai connaissance de pas mal de cas autour de moi... Avec toujours les mêmes épreuves, les mêmes claques dans la gueule...

Vous a t-on indiqué pour quelles raisons le dossier avait été classé sans suite ? Et par qui ?

Avez-vous accès à ce dossier ?

Peut-être pourriez-vous (re)voir le médecin de famille de l'enfant / ou celui qui l'a examiné à l'hôpital (en qui vous avez confiance) afin qu'il saisisse à nouveau le Procureur de la République (<https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/protection%20de%20l'enfance.pdf>).

Beaucoup de mamans (ou de papas) ont fait face à ce genre de déni de Justice ... Malgré l'immense gravité des faits (certificats médicaux à l'appui).

Il n'est pas impossible que la plainte aboutisse, mais je vous conseillerai, pour briser votre isolement et l'impuissance et la rage que le système génère, de rejoindre des collectifs et autres groupes de parole sur les réseaux sociaux (type Facebook) car malheureusement ces cas sont extrêmement fréquents mais absolument jamais médiatisés, ni prioritaires aux yeux des institutions socio-judiciaires.

Avec tout mon soutien.

A dispo.

Sabrina